Journées de concertation sur les étudiants postsecondaires présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif

Sébastien Paradis 4e vice-président, FEC-CSQ

epuis quelques années, la croissance exponentielle du nombre d'étudiantes et étudiants présentant des besoins particuliers (EBP) dans nos cégeps soulève questions et inquiétudes chez les enseignantes et enseignants. Les professeures et professeurs des universités du Québec font maintenant face à cette même situation. Afin de contribuer à outiller les acteurs de l'éducation postsecondaire, les 12 et 13 novembre derniers se tenaient à Québec les Journées de concertation sur les étudiants postsecondaires présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif, organisées par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

Les intervenants à cet événement, la plupart étant des conseillers en orientation ou des éducateurs spécialisés, semblent constater une bonne part des enjeux qui sont également identifiés par les enseignantes et enseignants. Plusieurs défendent que les étudiantes et les étudiants doivent recevoir tôt dans leur parcours davantage d'information sur les contraintes réelles d'un programme et du marché du travail. En effet, les organismes d'aide à l'intégration au marché du travail considèrent que souvent des EBP ont été trop soutenus, aux dépens du développement de leur autonomie, et ont été encouragés dans des voies de carrière irréalistes.

Il émerge de cette rencontre un fort plaidoyer en faveur de l'abandon d'un modèle de support aux EBP basé sur leur diagnostic. Les intervenants souhaitent plutôt des ajustements dans les formules pédagogiques et d'évaluation pour tous les étudiants. Cette formule éviterait aux EBP d'avoir à s'identifier (et potentiellement s'ostraciser), disposerait des questions d'équité en s'appliquant à tous les étudiants et contournerait l'imprécision et le marchandage des diagnostics. Cette façon de voir les choses s'appuie sur les principes de la «conception universelle» (universal design, UD), un concept d'abord développé pour concevoir des bâtiments publics accessibles à tous, incluant les personnes en situation de handicap. Le corollaire en est simple et explicite: il faut transformer la pédagogie postsecondaire en profondeur.

Les panélistes de cet événement semblent conscients que cette approche se développe relativement en vase clos, auprès des professionnels associés aux services adaptés, en marge du monde professoral. Le principal défi demeure selon eux de mettre en mouvement les enseignantes et les enseignants.

Notre analyse

La résistance des professeures et des professeurs paraît en effet prévisible, du moins si ce changement de paradigme passe par l'imposition d'un modèle pédagogique faisant fi déficience auditive santé santé mentale autisme dysorthographie schizophrénie

Etudiants ayant des Besoins
Particuliers

autant de notre autonomie en matière de conception d'activités pédagogiques que des contraintes réelles liées aux caractéristiques de nos étudiantes et étudiants et des compétences à développer.

L'intégration des EBP constitue un dossier particulièrement délicat, déchirant et complexe pour les enseignants que nous sommes. En effet, d'une part, en cohérence avec les principes d'ouverture, de démocratisation de l'éducation et d'égalité des chances que nous défendons, on doit se réjouir de voir accéder aux études collégiales plusieurs étudiants qui ne pourraient y avoir accès sans mesure de soutien. D'autre part, on peut se questionner quant à l'impact de ces étudiantes et étudiants sur nos conditions de travail, à la hauteur des ressources pour soutenir leur réussite ainsi qu'à l'équité des évaluations des compétences. On peut aussi demander si l'adoption de la perspective «UD» constitue une menace quant à notre autonomie professionnelle en matière pédagogique.

Adopter un point de vue rationnel et humaniste est loin d'être simple tant les situations regroupées sous la bannière «EBP» sont variées et difficiles à circonscrire et à documenter. Le comité sur le sujet mis en place à la suite de la dernière négociation est arrivé à un constat similaire. En effet, devant

la complexité et la diversité des situations, en plus de la difficulté accrue de les documenter notamment à cause de la confidentialité requise par ce type de dossier, il a été impossible d'identifier des solutions claires pour soutenir les enseignantes et enseignants.

Ces journées auront permis de constater que les différents intervenants oeuvrant autour des services adaptés forment de plus en plus une communauté formelle qui travaille à coordonner les grandes orientations dans le dossier des EBP, et de façon plus large, à refaçonner la pédagogie post-secondaire. Il est impossible de passer sous silence que plusieurs intervenants de ces journées semblent déçus de l'incompréhension et du peu d'ouverture manifestées par les professeures et les professeurs face aux besoins de ces étudiants. Puisque l'incompréhension de ces intervenants face aux contraintes réelles du travail des enseignantes et enseignants semble toute aussi importante, il faut conclure qu'un dialogue s'impose entre les enseignants et les autres intervenants dans ce dossier!



➤ Suite de la page 1

En route vers le renouvellement de notre convention collective – Négociation 2015

Retrouver notre pouvoir d'achat

Concernant les enjeux intersectoriels, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que l'aspect salarial sera l'enjeu prioritaire. L'augmentation du coût de la vie se faisant à un rythme plus élevé que nos augmentations depuis maintenant plusieurs années, cela combiné à nos hausses de cotisations à nos régimes d'assurances et de retraite, font en sorte que bien des gens sont en appétit pour le salarial. Il sera d'ailleurs intéressant d'ici là d'observer les résultats du processus de négociation concernant la relativité salariale. Il y a également une chose qu'on ne doit pas oublier, c'est que même si les matières sectorielles et intersectorielles ne se négocient pas aux mêmes tables de négociation, les sommes d'argent disponibles proviennent toutes du même endroit...

L'élaboration de nos demandes sectorielles

Nous passerons d'abord la session d'hiver à élaborer notre cahier de demandes en tenant compte des résultats de la première phase de consultation. Il nous faudra également tenir compte des dernières difficultés d'application de la convention

collective vécues depuis l'entrée en vigueur de cette dernière, en 2010. À cela s'ajoutent les constats et recommandations issus des travaux menés en comités avec la partie patronale. Une fois notre première ébauche du cahier de consultation complétée, nous retournerons en consultation auprès des assemblées générales afin d'y mesurer le niveau d'adhésion d'une part, et y apporter les dernières modifications avant le dépôt à la partie patronale prévu pour le mois d'octobre 2014. À compter de ce moment, la partie patronale disposera d'un délai de deux mois pour, à son tour, déposer son cahier de demandes.

Les résultats détaillés de la première phase de consultation sectorielle n'ont pas encore été analysés au moment d'écrire ces lignes. Mais le travail en comité paritaire des dernières années permet déjà d'y aller de quelques constats. D'abord la situation des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers et leurs conséquences sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants est loin d'être réglée. La vaste enquête menée en 2012-2013 aura permis de préciser davantage la problématique, mais beaucoup de travail reste encore

à faire avant d'aboutir à des mesures concrètes et aidantes pour nos enseignantes et nos enseignants. Les travaux menés visant à faire un portrait de la profession à la Formation continue permettent de mieux comprendre la situation. Il sera donc dans la continuité des choses d'élaborer des demandes visant à améliorer les conditions de travail pour ce secteur d'enseignement. La tâche et la précarité ont fait partie des enjeux des dernières négociations, enjeux que l'on risque de mettre de l'avant à nouveau pour cette négociation.

Votre participation à la première phase de consultation fut essentielle pour nous donner l'information nécessaire à l'élaboration de notre cahier de demandes. Votre participation à la deuxième phase de consultation le sera tout autant afin de valider si nous vous avons bien compris. Au nom du comité de négociation de la Fédération, ce sera un plaisir de vous rencontrer lors de la tournée de validation à venir au cours de la présente session.

